



RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL AU 3^{ème} TRIMESTRE 2019

Durant cette période, le Conseil :

• A décidé

- De modifier le raccordement de la grille d'écoulement devant le local des travaux publics ;
- De ne pas mettre de panneau de signalisation au chemin de St-Martin ;
- De subventionner le ciné doc (association qui soutient des cinéastes locaux) ;
- De délivrer une autorisation d'exploiter à Mme Jennifer Cettou sous l'enseigne « Les Arcades » ;
- D'attribuer les travaux acoustiques dans le hall du complexe polyvalent à l'entreprise WAcoustic ;
- D'attribuer le mandat pour une pré-étude de fusion à la société Sérec ;
- De signer une convention afin de garantir les droits dans la durée concernant la renonciation à la prescription pour moyens et accessoires selon la LaMal ;
- De lever les oppositions concernant la route d'accès Sud au Terminal et au site chimique ;
- D'acheter une broyeuse pour les travaux publics ;
- D'adjuger les travaux de réaménagement de la déchetterie à l'entreprise Echenard SA ;
- De choisir les mandataires pour le projet de la Futurostep ;
- De lever les oppositions à la mise à l'enquête de la modification partielle du plan d'affectation de zones et du règlement communal des constructions et des zones, modification du plan d'aménagement détaillé de la carrière FAMSA, demande d'autorisation de défrichement ;
- De renouveler le contrat pour l'entretien des forêts protectrices ;
- De nommer comme bureaux conseils L'Agence Luc Malnati et Bonnemaison-paysage Sàrl ;
- D'adhérer à l'Association Européenne des Vie Francigene ;
- De valider une nouvelle procédure en matière de fermeture prolongée des établissements publics ;
- D'adjuger la réfection du Chemin de St-Martin et des Pouettes à l'entreprise Echenard SA;
- De donner son accord de principe à MBR pour des piézomètres et des forages ;
- D'optimiser la comptabilité du Triage forestier.

• A pris connaissance

- Du nouveau règlement de police avec les diverses modifications;
- De l'avancement du projet de la Futurostep ;
- D'un arrêt postal supplémentaire, sur demande, à Vers-chez-Revet ;
- Du démarrage des travaux des mesures anticipées dans le cadre de la 3^{ème} correction du Rhône ;
- De la journée de la Serpette organisée par la Bourgeoisie ;
- De la démission de Mme Virginie Morard, conseillère communale.

• **A traité les demandes d'autorisation de construire de compétence communale suivantes**

Dély Stéphane – parcelle N° 1943 : pose d'une piscine enterrée ;
Gobbo Patrice – parcelle N° 1646 : pose d'un monte-escalier ;
Arta – parcelles N° 1775-1776 : couleur de la toiture, alu gris foncé ;
Fahrni Gabriel - parcelle N° 1804 : changement de la porte d'entrée ;
Faganello Jean-Luc - parcelle N° 1877 : réfection des façades avec changement de couleur des volets, couleur blanche et des façades, couleur anthracite 9505 ;
Moulin Gilles - parcelle N° 185 : réfection des façades, couleur El.14.79 (abricot) et le remplacement de deux cabanons de jardin par un nouveau ;
Criniti Rosa - parcelle N° 1806 : réfection des façades, couleur blanche ;
Crettenand Eddy - parcelle N° 4 pour la pose d'une pompe à chaleur (air/air) ;
Zysset Pierre - parcelle N° 21 : remplacement des haies de thuyas se situant devant les terrasses privatives du rez-de-chaussée par des panneaux Claustra et des haies de lierre ;
Henchoz Corine – parcelle N° 1784 : pose d'une cabane de jardin.

Massongex, le 30 septembre 2019

Administration communale
La Présidente : La Secrétaire :
Sylviane Coquoz Sandra Martin